

Déclaration de Luanda sur le tourisme et la connectivité du transport aérien

Le séminaire régional de l'OMT et du Gouvernement angolais sur le tourisme et la connectivité aérienne en Afrique s'est tenu à Luanda (Angola), le 29 avril 2014, dans le cadre de la 56^e réunion de la Commission régionale pour l'Afrique. Il avait pour objet d'aborder des questions critiques aux fins du rapprochement des politiques de transport aérien et de tourisme, notamment le cadre réglementaire actuel, les taxes et la marche à suivre pour faciliter les voyages, dans le but de contribuer au développement du tourisme sur le continent africain et faire en sorte que les pays d'Afrique reçoivent leur juste part de l'ensemble des opportunités croissantes offertes par le tourisme et par l'aviation à l'échelle mondiale.

Compte tenu de l'importance du secteur du tourisme comme de celui du transport aérien pour la croissance économique et le développement de nombreux pays émergents et en développement, ainsi que des possibilités et des défis spécifiques associés, dans ces pays, à l'instauration d'un tourisme durable et résilient, les ministres et les participants au séminaire régional, en prévision de la première conférence interministérielle des ministres du tourisme et du transport aérien qui sera organisée par l'OMT et l'OACI aux Seychelles en octobre 2014, invitent les organismes apparentés des Nations Unies et les autres organisations internationales, en particulier l'Union africaine et les communautés économiques régionales, les pouvoirs publics et les autorités nationales et locales des pays africains, les représentants des secteurs concernés et les parties prenantes de ces secteurs, selon qu'il convient, à :

- Approuver la déclaration conjointe des Secrétaires généraux de l'OACI et de l'OMT intervenue dans le cadre de l'Assemblée de l'OACI de 2013, dans laquelle ils soulignaient la nécessité d'améliorer la coordination des deux secteurs et engageaient les secrétariats à poursuivre cet objectif, de façon à réaliser le plein potentiel de développement du tourisme et de l'aviation civile ;
- Rappeler le caractère historique de l'année 2014, qui marque le 100^e anniversaire du premier vol commercial ;
- Insister sur la nécessité d'accorder toute l'attention voulue au rôle essentiel de moteur de la croissance économique et du développement durable joué par le

tourisme et le transport aérien, et souligner l'intérêt de politiques de tourisme et de transport aérien bien conçues dans le programme de développement des pays africains ;

- Souligner la nécessité de mettre au point des programmes de coopération interrégionale entre organismes responsables du tourisme et du transport aérien, de manière à améliorer et à renforcer les conditions essentielles pour un développement durable du tourisme en Afrique ;
- Réaffirmer la nécessité de s'attaquer aux obstacles et aux barrières qui entravent l'essor à la fois du tourisme et du transport aérien à l'intérieur, à destination et en provenance des pays africains ;
- Améliorer l'efficacité tout le long de la chaîne de valeur du tourisme, en particulier en ce qui a trait au transport aérien, dans le but d'accroître la compétitivité et de mettre en place des conditions favorables pour des tarifs aériens plus accessibles ;
- Mettre en évidence les principaux facteurs entravant le développement du tourisme comme du transport aérien en Afrique, à savoir la prise en compte insuffisante des avantages découlant du tourisme et le manque de coordination des secteurs, ce qui se traduit par des politiques de transport aérien et de tourisme laissant à désirer, et surtout des contraintes en termes d'infrastructure, des taxes inadaptées et des régimes de visa restrictifs ;
- Souligner le rôle essentiel de la Décision de Yamoussoukro (1999) et rappeler la nécessité de l'appliquer effectivement ;
- Mettre en évidence le rôle des partenariats public-privé et le rôle essentiel des transporteurs aériens, des aéroports et des autorités touristiques qui sont confrontés à des modèles de gestion en pleine évolution et à des environnements concurrentiels. Souligner l'importance que revêtent la sûreté et la sécurité dans les deux secteurs et à tous les niveaux de la chaîne de valeur. Encourager en conséquence, entre autres, les investissements dans le développement des ressources humaines, l'établissement de normes, les structures et les procédures ;
- Souligner la nécessité de taxes intelligentes, pour éviter les répercussions inutiles et préjudiciables des taxes, droits et redevances particulièrement sur les secteurs du transport aérien et du tourisme ;
- Recommander l'établissement d'un groupe de travail spécialement chargé d'élaborer des propositions concrètes pour la conférence interministérielle aux Seychelles en vue de s'attaquer aux obstacles et aux défis que rencontrent les deux secteurs et qui ont été identifiés par les participants au séminaire ;

- Être conscients qu'il faut porter les résultats et les décisions de la conférence interministérielle aux Seychelles à l'attention des plus hautes autorités politiques des différents pays et des organisations régionales et internationales, en particulier l'Union africaine et les communautés économiques régionales.

Des remerciements sincères sont adressés au Gouvernement angolais et en particulier au Ministre de l'hôtellerie et du tourisme, S. E. M. Pedro Mutindi, pour leur hospitalité chaleureuse, les conditions excellentes mises à disposition pour le séminaire et le concours apporté pour faire avancer le dossier du tourisme et de la connectivité aérienne en Afrique.

Luanda, le 29 avril 2014